



Ville de Bernay
Délibération : 01
Conseil du 22 juillet 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JUILLET 2020 -

Délibération n° 28-2020

Rapporteur : Monsieur Mickaël PEREIRA

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DITSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Sara FERAUD à Claudine HEUDE ; Françoise TURMEL à Thierry JOSSÉ ; Pierre BIBET à Pascal SEJOURNE ; Jérôme VARANGLE à Mickaël PEREIRA ; Dominique BETOURNE à Marie-Lyne VAGNER ; Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER.

Absents : Sara FERAUD, Françoise TURMEL, Pierre BIBET, Jérôme VARANGLE, Dominique BETOURNE, Julien LEFEVRE.

Date de la convocation : 16 juillet 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Créé en 2001 par le ministère délégué aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu' élu local il mène des actions de proximité.

Au sein de chaque commune est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de désigner le correspondant défense.

La candidature de Monsieur Jérôme VARANGLE est proposée.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la candidature de Monsieur Jérôme VARANGLE comme correspondant défense.

DÉLIBÉRATION :

VU la circulaire du 26 octobre 2001 ;

VU la circulaire du 18 février 2002 ;

VU la l'instruction du 24 avril 2002 ;

VU la circulaire du 27 janvier 2004

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE DESIGNER** Monsieur Jérôme VARANGLE correspondant défense.

Pour copie certifiée conforme
Madame le Maire



Marie-Lyne VAGNER